



Déclaration préalable de la FSU CTA du jeudi 10 mars 2022

Les attaques militaires lancées jeudi 24 février par le président russe contre l'Ukraine constituent une grave agression et une grave violation du droit international. La FSU condamne cette attaque avec fermeté, appelle à la paix, et affirme sa solidarité avec les Ukrainiennes et Ukrainiens, ainsi qu'avec les Russes qui se mobilisent pour dénoncer l'offensive armée. La France doit prendre sa part dans l'accueil des toutes et tous les réfugiés. Cela implique de rompre avec les politiques indignes qui ont été menées en particulier ces cinq dernières années. La France doit renouer avec sa tradition humaniste d'accueil des réfugiés sans opérer de tri selon la nationalité des migrants.

La FSU exige qu'un effort particulier soit fait pour l'accueil et la scolarisation des jeunes réfugié-es. Cela passe notamment par le renforcement des UPE2A. Aujourd'hui, ces structures sont sous tension, faute de moyens, et ce sont les élèves qui en ont le plus besoin qui en subissent les conséquences. L'Éducation Nationale s'honorerait d'être à la hauteur des enjeux d'accueil et de scolarisation de toutes et tous les élèves plutôt que de s'abaisser à une gestion purement comptable de ses moyens, synonyme de renoncement indigne du service public aux valeurs humanistes qu'il doit porter.

En cette période de campagne électorale, le Président semble lui-même infirmer la réforme du lycée en annonçant sa volonté de réintroduire les mathématiques dans le tronc commun en Première et Terminale. Cependant, ce toilettage cosmétique ne remet pas en cause une réforme qui fait pourtant l'unanimité contre elle. Plus encore, est annoncée une nouvelle réforme du collège aux contours inquiétants puisqu'elle conduirait à la fin du collège unique. D'autres propos démontrent la volonté de remettre en cause le service public d'éducation au profit du renforcement de l'autonomie dont nous constatons déjà les effets délétères.

Ce CTA se tient en raison du refus de siéger de la majorité des organisations syndicales lors du CTA du 15 février. La FSU avait pris la décision de ne pas siéger, en réaction à votre refus d'accéder à la demande de L'ensemble des organisations syndicales siégeant au CTA de l'académie de Versailles, d'un groupe de travail sur l'écriture de la circulaire académique concernant le mouvement intra-départemental dans le premier degré.

Ce refus de siéger s'inscrivait plus globalement dans un contexte d'exclusion des organisations syndicales par l'Administration Rectorale, et donc des personnels qu'elles seules représentent, des opérations concernant les carrières et la mobilité de ces derniers. LA FSU tient à rappeler ça conception du dialogue social et, tout particulièrement, de la place qu'y prennent les groupes de travail. Un Groupe de travail n'est pas uniquement un outil de communication de l'administration mais bien un lieu où la parole des personnels doit être entendue et prise en compte.

Nous dénonçons le refus systématique de l'administration de convoquer des GT sur les LDG quand ils sont portés par les OS. Ce choix de prendre appui sur la loi de transformation de la fonction publique pour exclure au maximum les représentants des personnels et donc ces derniers des opérations les concernant est inacceptable.

LA FSU demande d'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique et le rétablissement du paritarisme, seul garant du respect de l'ensemble des personnels et d'une fonction publique au service de l'ensemble de la population.

L'état de santé des jeunes est plus que préoccupant, les inégalités pèsent de plus en plus sur leur réussite scolaire. Quand le ministère de l'éducation nationale va-t-il sortir du déni pour donner aux infirmières les moyens matériels et humains, nécessaires pour exercer pleinement leur mission d'accueil, d'écoute, de repérage de conseil et d'orientation ?

Les infirmières demandent des créations massives de postes et non l'aumône pour répondre aux besoins des élèves surtout après cette période de pandémie. Aucun remplacement ni moyen supplémentaire n'a été attribué dans notre académie. Les deux créations de postes pour la rentrée sont indécentes, au regard des besoins et le nombre de redéploiement ne fera qu'augmenter l'épuisement des collègues. Les personnels infirmiers remercie Madame la Rectrice pour la livraison de masques ffp2, juste avant les vacances après une attente de 2 ans. Ces derniers ne serviront qu'une semaine. Alors que le complément de traitement indiciaire de 183 euros est attribué à des personnels infirmiers autres que les personnels hospitaliers, les infirmières de l'Éducation nationale sont encore oubliées. Quand va-t-on reconnaître concrètement le travail de l'infirmière à l'éducation nationale ?

Cette période de crise sanitaire a été marquée par le manque d'information des personnels administratifs des EPLE. Les personnels des services déconcentrés ont été largement équipés et accompagnés de messages d'information ceux des Eple ont été laissés pour compte. Les adjoints gestionnaires et les agents comptables des Eple, quant à eux, ont été tellement mal considérés et oubliés durant cette période qu'ils ont désormais l'impression de ne faire plus partie intégrante de l'éducation Nationale. C'est désormais le cas, avec la mise en place effective de l'autorité fonctionnelle des collectivités locales, sauf pour leur bulletin de salaire. Le réajustement indemnitaire consenti après 12 ans de gel du point d'indice aura pour un moment permis un rattrapage par rapport aux autres administrations mais cela suffira-t-il à éviter le départ massif des administratifs de l'académie de Versailles ? Le décalage entre les administratifs des services académiques et des EPLE sur le plan indemnitaire est regrettable mais au moins clairement explicité désormais et pas du tout bien vécu par les collègues. Il y a une perte de repère et d'identité des personnels administratifs à l'égard de l'Éducation Nationale notamment chez les catégories A. La suppression du corps des CASU, le CIGEM pour les attachés a détruit le caractère d'attachement à l'Éducation Nationale.

Au sein des EPLE, c'est très explicite. Les communautés éducatives sont détruites. Agents territoriaux administratifs et enseignants sont de plus en plus divisés. Ce fractionnement ne permet pas de fonctionner correctement et de faire sens pour le bien être des élèves. plus encore, dans l'académie de Versailles, la mise en place d'une digitalisation gadget ne peut pas compenser le nombre insuffisant de personnels administratifs, et permettre la mise en place d'une réelle gestion des ressources humaines de proximité. Nous sommes à la croisée des chemins. Les personnels administratifs des EPLE sont en dehors de la communication ministérielle et académique ils se détachent de l'éducation nationale mais pour le moment sont toujours dans le bop 141.

Concernant les outils informatiques des services financiers des MF² :

Op@le est très loin de répondre aux besoins des utilisateurs. Il n'est pas terminé et il devrait être encore en phase de test. Et si la trajectoire n'est pas rapidement corrigée, la déception ressentie aujourd'hui pourrait bien rapidement être surpassée par les ressentiments durables qu'un « accident industriel » affectant l'ensemble du réseau des EPLE provoquerait. Sur Opale, les collègues doivent recréer toutes leurs bases, il n'y a pas de reprise automatique des données, créer un fournisseur prend 15 minutes. Un Eple moyen peut avoir plus de 400 fournisseurs.

Le second produit du programme MF² n'est malheureusement pas en reste non plus. Et nous tenons donc également à vous faire part des grandes difficultés de fonctionnement du progiciel de paie Oper@ comme de l'interface de dialogue pour la déclaration sociale nominative (DSN).

Le SNASUB-FSU demande donc à ce que le déploiement des progiciels du programme MF² soit suspendu pour ne pas créer une généralisation des difficultés que leur utilisation induit aujourd'hui. Nous demandons qu'un audit de la situation du développement et de la mise en œuvre du programme soit réalisé, pour, le cas échéant, envisager et appliquer les correctifs nécessaires à la poursuite de son déploiement. Enfin, la situation des EPLE et de leurs personnels mis en difficulté du fait de l'utilisation des progiciels du programme MF² doit être regardée avec la plus grande attention.

Concernant la rentrée 2022, dans le 1er degré, la conjugaison de la dotation positive et de la baisse du nombre d'élèves prévue pour l'année prochaine sur l'Académie de Versailles devait permettre d'améliorer significativement les conditions de travail des personnels et les conditions d'apprentissage pour les élèves à la rentrée 2022. Mais les moyens alloués à l'Académie seront absorbés par les priorités ministérielles. La crise sanitaire, a pourtant mis en lumière que les écoles maternelle et élémentaire ont besoin d'un véritable plan d'urgence. Le manque de remplaçants, le manque d'adultes dans les écoles (aide administrative, enseignants surnuméraire, AESH...) ont montré à quel point ces structures fonctionnent en flux tendu sans aucune marge de manœuvre ... notamment quand la directrice et le directeur sont en classe... et c'est cela qui a rendu si complexe pour les écoles la gestion du protocole sanitaire qui a épuisé nombre de directrices, directeurs et d'équipes entières.

Si le mois de mars voit s'alléger le protocole sanitaire, il voit aussi l'arrivée des MI alternant dans les écoles. Après quelques jours de reprise, nous constatons que la mise en place de la nouvelle formation initiale des enseignants désorganise les écoles concernées. Les équipes, et plus particulièrement les directrices et directeurs, doivent accueillir, et parfois travailler avec, des personnels en cours de formation. Cela ne fait que rajouter une charge de travail.

Les élèves et les parents eux aussi sont impactés, ils voient parfois partir leur enseignante, avec qui des liens de confiance s'étaient créés, ce qui est bien entendu compliqué pour les plus jeunes élèves. La FSU continue de revendiquer une formation initiale dans laquelle seuls les fonctionnaires stagiaires sont placés progressivement en responsabilité et dans le cadre de stages cadrés dans l'année.

Alors que la crise sanitaire dégrade depuis deux ans l'enseignement et renforce les inégalités, donner des moyens pour l'Éducation devrait être une priorité. Pourtant, au niveau national, les restrictions de moyens se poursuivent, ce qui traduit par de nouvelles suppressions de postes, y compris dans notre académie, malgré la poursuite de la hausse des effectifs. Le discours sur la priorité donnée au premier degré ne peut pas masquer la politique de reprises de moyens dans le second degré. Cela aboutit à des choix contestables. Ainsi, L'académie a fait le choix de compenser, et de manière insuffisante la hausse démographique d'autres départements par des retraits massifs de moyens dans les Hauts-de-Seine. L'administration affirme qu'elle une attention particulière aux collèges de l'Éducation prioritaire. Pourtant, nous observons, par exemple dans que ce sont les établissements dont l'IPS est le plus faible qui voient

leur marge baisser. A cet égard, nous protestons contre également le calcul des DHG en fonction de l'IPS. Si cet indicateur est pertinent pour identifier le profil de l'établissement, ses variations trop importantes d'une année sur l'autre. Il nous paraît important de réaffirmer l'attention particulière à porter sur l'Éducation prioritaire, en allouant les moyens nécessaires pour compenser la difficulté sociale. Nous nous étonnons de la perte des moyens dans plusieurs établissements quand l'attention devrait se porter particulièrement sur les élèves les plus fragiles. Face à cette situation, La FSU les soutient toutes les mobilisations des personnels protestant contre les baisses de moyens et les suppressions de postes. Elle rappelle par ailleurs son attachement au respect des instances au sein des établissements. Nous dénonçons le refus de certains chefs d'établissement de soumettre au vote l'emploi en heure de la DHG ainsi que les créations et suppressions de postes. Nous nous étonnons aussi du refus de certains de soumettre au vote des vœux, ce qui contrevient au Code de L'Éducation.

Conclusion

Après la mobilisation d'ampleur lors de la grève féministe du 8 mars pour l'égalité professionnelle et contre les violence sexiste et sexuelle, la FSU appelle au 17 mars au sein de l'intersyndicale interprofessionnelle d mobilisation pour les salaires et soutient à toutes les mobilisations en cours dans les établissements.